

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2023/72**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
05/12/2023

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-trois, le **JEUDI 14 DECEMBRE à 17 heures 00** le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jean DOMINICI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Joseph GALLETI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA - Frédéric RAO – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI -

Pouvoirs (5) : Jérôme CAPPELLARO donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI – Fortuné FELLICELLI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Frédéric RAO

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI– Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI – Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI Charles MARCELLI — Augustine MARIOTTI – Jean Marc MATTEI – Pierre NATALI – Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Budget 40003 – Décision modificative N°2 / 2023

MONSIEUR Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 2023/31 du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le Budget Primitif annexe de l’eau 2023,

Vu la délibération n° 2023/48 du conseil communautaire en date du 24 juillet 2023 approuvant la décision modificative N2,

RAPPORT POUR INFORMATION : Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l’organe délibérant, jusqu’au terme de l’exercice auquel elles s’appliquent.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

 Accusé certifié exécutoire

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des rectifications de crédits entre les différents chapitres du budget Eau :

- Les crédits prévus au chapitre 16 sont insuffisants
- Les crédits prévus au chapitre 011 « charges à caractère général » doivent être augmenter afin de pouvoir mandater le réajustement 2023 du transfert de charges de personnel au budget général

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité :

D'approuver la décision modificative N°2 du budget annexe de l'eau (40003) de l'exercice 2023 présentée en équilibre tant en recettes qu'en dépenses dans la section de fonctionnement et d'investissement selon le tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62871 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0.00 €	329 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	329 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	329 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	329 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	329 000.00 €	329 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	329 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	329 000.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.01 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.01 €	0.00 €	0.00 €
D-21531-1200 : Dévoisement RT11	329 000.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	329 000.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	329 000.01 €	0.01 €	329 000.00 €	0.00 €
Total Général		-329 000.00 €		-329 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI